

Préparer de son vivant... l'après

Comment anticiper les démarches administratives inhérentes à un décès ?

Lors d'un décès, la famille du défunt doit accomplir tout un ensemble de démarches et formalités administratives. Parce qu'elles doivent être réalisées rapidement, ces démarches supposent d'avoir accès aux données du disparu. Or ces dernières ne sont pas forcément accessibles, ni en ordre. Nous vous proposons ici, de faire le point sur les démarches à entreprendre.



Le mieux est d'avoir des dossiers à jour, classés, nommés et rangés en un point précis de votre maison ou dans un coffre fort numérique.